

PLAN LOCAL D'URBANISME
PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
AVIS DE MISE A DISPOSITON DU PUBLIC

Par délibération en date du 15 mai 2018, le conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze a précisé les modalités de mise à disposition du public de projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, l'exposé de ses motifs ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme seront tenus à disposition du public en mairie de Saint-Laurent d'Aigouze, rue Henri Mery, 30220 Saint-Laurent d'Aigouze, selon les jours et heures suivants :

- Du 13 juin 2018 au 30 juin 2018, du lundi au vendredi de 09 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30
- Du 1^{er} juillet au 13 juillet 2018, du lundi au vendredi, de 08 heures à 15 heures.
- Le samedi 23 juin 2018 de 09 heures à 12 heures 30.
- Le samedi 07 juillet 2018 de 10 heures à 12 heures.

Le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme est consultable sur le site internet de la commune :

www.ville-saint-laurent-daigouze.fr

Durant cette période, les observations du public pourront être consignées sur un registre disponible en Mairie.

Les personnes intéressées pourront également faire parvenir leurs observations par courrier à M. le Maire, mairie de Saint-Laurent d'Aigouze, rue Henri Méry, BP 10, 30220 SAINT-LAURENT D'AIGOUZE.